



FURIANI, le 26/05/23

*Décision*  
2023-08

Le Maire de la Ville de FURIANI,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L 2431-1 et R2172-1,

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 02 Juillet 2020 portant délégation des pouvoirs dudit Conseil Municipal au Maire,

**CONSIDERANT** qu'il convient de conclure un marché de Maîtrise d'Œuvre pour l'opération "MODERNISATION DE LA BIBLIOTHEQUE", dont le besoin estimé est inférieur à 40 000 € HT.

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : de passer un contrat de Maîtrise d'Œuvre avec :

BORRELLY ROCHEFORT ARCHITECTURE SARL – CARDO – 20200 BASTIA

**ARTICLE 2** : Le montant de la mission :

Est fixé à : 11 000 € H.T soit 13 200 € TTC

Décomposé comme suit :

	Eléments	% total	Total H.T. Euros
ESQ	Esquisse	5%	550,00 €
APS	Avant-projet sommaire	10%	1 100,00 €
APD	Avant-projet détaillé	17%	1 870,00 €
PRO	Etude du projet	20%	2 200,00 €
ACT	Assistance contrats travaux	8%	880,00 €
VISA	Visa des études d'exécution	8%	880,00 €
DET	Direction exécution travaux	26%	2 860,00 €
AOR	Assistance opérations réception	6%	660,00 €
	<b>MONTANT TOTAL H.T.</b>	<b>100%</b>	<b>11 000,00 €</b>

**ARTICLE 3** : Est inscrit au Budget de la Commune de FURIANI : Section Investissement – Opération et articles correspondants.

**ARTICLE 4** : Délais d'exécution maximum des éléments de Mission, à compter de la notification :

Elément de mission	Délai
ESQ Esquisse	1 semaine
APS Avant Projet Sommaire	1 semaine
APD Avant Projet Détaillé	1 semaine
PRO Etude du Projet	2 semaines

**ARTICLE 5** : Le responsable de la Commande Publique est chargé de l'application de la présente décision.

LE MAIRE  
Michel SIMONPIETRA

